

L'ajournement

A mon avis, l'une des conclusions les plus valables du rapport du gouvernement est la suivante:

Le gouvernement fédéral doit imprimer la direction et l'élan nécessaires pour résoudre les principaux problèmes au cours des quelques prochaines années.

Nous attendons toujours une réponse du ministre. Il n'est pas à la Chambre ce soir, mais peut-être son secrétaire parlementaire peut-il enfin nous dire quelles mesures ont été prises après seize longs mois.

[Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je suis heureux que le député d'Egmont (M. MacDonald) ait soulevé cette importante question du transport des pommes de terre, ce qui me fournit l'occasion de signaler brièvement les activités du gouvernement dans ce domaine.

Depuis un an, le gouvernement fédéral a travaillé avec divers commerçants de pommes de terre à améliorer le transport de cette denrée de l'Est vers le centre du Canada et aussi vers les marchés d'exportation. Nous avons, bien sûr, bénéficié d'une collaboration, d'une aide et d'un appui excellents au sein de la *P.E.I. Potato Marketing Board*, de la *New Brunswick Potato Shippers' Association*, du Canadien National, du Canadien Pacifique, de l'*Atlantic Provinces Truckers Association*, du personnel des ports de Saint-Jean (N.-B.), de Halifax et de l'Île-du-Prince-Édouard et aussi, bien sûr, monsieur le président, il faut mentionner l'aide et la collaboration des gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

En travaillant en étroite collaboration avec eux, monsieur le président, et en établissant les faits et les besoins réels, il nous a été possible de parvenir à un accord général sur les mesures à prendre et de mettre en œuvre ces mesures aux fins suivantes. Tout d'abord, l'un des premiers buts était de réduire le rythme d'augmentation du tarif-marchandises applicable aux pommes de terre. Deuxièmement, l'un des autres buts était de pourvoir à un camionnage des pommes de terre plus efficace. Troisièmement, il s'agissait d'améliorer les installations portuaires, notamment celles du port de Saint-Jean (N.-B.) et, enfin, d'assurer une plus grande quantité ainsi qu'une meilleure utilisation et une meilleure qualité de wagons.

L'an dernier, nous avons aussi montré qu'il n'y aurait pas de pénurie de wagons au cours de la présente campagne agricole, contrairement à l'alarme d'une crise et de pénuries de wagons imminentes sonnée par les députés de l'opposition, comme l'a d'ailleurs répété ce soir le député d'Egmont.

A la suite des mesures précitées, le transport de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick vers le centre du Canada et les marchés d'exportation a causé très peu de problèmes au cours de la présente campagne agricole. D'après les faits que lui ont fournis les chemins de fer et les expéditeurs, le Cabinet prendra une décision dans les prochaines semaines sur le supplément de wagons nécessaires pour la campagne agricole 1978-1979. Le gouvernement est tout à fait conscient du fait qu'il faudra d'autres wagons l'an prochain et qu'ils ne seront pas disponibles s'il ne prend pas de mesures particulières.

● (2217)

[Traduction]

Une fois la décision prise au sujet de nouveaux wagons pour 1978-1979, le groupe d'étude continuera à chercher d'autres

[M. MacDonald (Egmont).]

mesures pour améliorer le transport des pommes de terre, et veillera à leur application. Par exemple il étudiera diverses possibilités: l'amélioration du port de Saint-Jean, les besoins en wagons d'ici deux ou trois ans, l'usage de plus en plus fréquent de conteneurs et de camions, et le perfectionnement des installations aux points de transbordement etc. Le gouvernement compte régler nombre de ces problèmes avec toute l'efficacité voulue, en travaillant étroitement avec les producteurs, les provinces et les transporteurs, sur une période prolongée. Le système de distribution des pommes de terre s'est déjà amélioré grâce à certaines mesures, dont l'acquisition de wagons supplémentaires, et autres dispositions du même genre qui seront appliquées en 1978 et qui vont encore l'améliorer.

LE NORD CANADIEN—LA CIRCONSCRIPTION DE FRONTENAC (ONT.)—LA CONSTRUCTION D'UN PONT PROVISOIRE POUR FACILITER LA CIRCULATION

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ayant pris la décision de quitter la Chambre des communes à la fin de cette trentième législature, ce sera sans doute pour moi une des dernières occasions qui m'est donnée de faire entendre les questions et les plaintes soulevées par mes électeurs de Frontenac-Lennox et Addington à la Chambre, au cours du débat d'ajournement. Je tiens à vous remercier pour les nombreuses faveurs passées que vous m'avez accordées et pour l'indulgence que vous m'avez témoignée ainsi qu'à ma circonscription.

Les remarques que je ferai ce soir découlent de ma question du 14 mars 1978 qui figure à la page 3751 du hansard. J'ai posé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Faulkner) la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ai entre les mains une pétition portant la signature de 120 personnes et notamment des chefs d'entreprises touristiques, qui habitent les cantons de Pittsburgh et Storrington dans le comté de Frontenac, situés en bordure du réseau fluvial Rideau. Les signataires protestent contre le détour imposé par la construction du nouveau pont franchissant la rivière à Brass Point qui va obliger les habitants et les touristes et surtout ceux de Storrington, à parcourir jusqu'à 30 milles de plus chaque jour pour aller franchir la rivière Rideau afin d'atteindre la route n° 15 et la région de Kingston. Pourquoi le ministère n'a-t-il pas installé un pont provisoire de type Bailey pour écouler la circulation pendant les dix mois que vont durer ces travaux de \$1.6 million, ce qui aurait pu éviter une dépense supplémentaire d'énergie et d'argent et des inconvénients certains à notre population, à nos entreprises touristiques et à nos clients américains?

Et le ministre m'a répondu:

Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner et je communiquerai avec le député.

Cela a été fait. Je me souviens qu'aux séances de notre conseil municipal, les pétitions de nos commettants recevaient la priorité et cela vaut également pour la Chambre des communes. J'ai en main la pétition en question signée par environ 120 commettants des cantons de Storrington et de Pittsburgh qui se plaignent qu'ils devront faire un détour de 30 milles pour se rendre à la route 15 dans la région de Kingston durant les sept mois que dureront les travaux de construction du nouveau pont de Brass Point. Nombre de ces signataires sont des touristes ou des employés dans le secteur du tourisme. Ils estiment que si aucune voie temporaire n'est aménagée au nouveau pont, de nombreux exploitants touristiques feront de mauvaises affaires cet été et que la baisse des affaires entraînera du chômage. Les touristes américains qui fréquentent l'autre rive de la rivière rideau et les lacs dans la région de Storrington ne sauront pas comment s'y rendre et iront probablement ailleurs.